

Avis de convocation / avis de réunion

INSTALLUX S.A.

Société Anonyme au capital de 4 564 576 euros
Siège social : Chemin du Bois Rond, 69720 SAINT BONNET DE MURE
963 500 905 RCS LYON

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués **le jeudi 25 juin 2020 à 11 heures**, au siège social de la Société sis Chemin du Bois Rond, 69720 SAINT BONNET DE MURE, en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

IMPORTANT

Dans le contexte de l'épidémie du Covid 19 et des mesures gouvernementales prises à ce sujet, l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 se tiendra à « huis clos », à savoir hors la présence physique des actionnaires.

Cette décision a été prise conformément aux dispositions de l'Ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 et du Décret 2020-418 du 10 avril 2020, compte tenu des incertitudes existant à ce jour sur la possibilité d'accueillir les actionnaires dans un lieu permettant d'assurer le respect des conditions sanitaires requises par les dispositions réglementaires, en particulier les mesures dites « barrières ».

ORDRE DU JOUR**I - Questions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
Quitus au Conseil d'Administration,
Affectation du résultat,
Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
Renouvellement du mandat d'Administrateurs de Monsieur Christophe CANTY,
Renouvellement du mandat d'Administrateurs de Monsieur Gérard COSTAILLE,
Attribution de jetons de présence au Conseil d'Administration,
Transfert de la cotation des titres de la Société sur le marché EURONEXT GROWTH,

II - Questions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Modification statutaire consécutive à la décision de transfert de la cotation des titres sur EURONEXT GROWTH,
Elévation de 75 ans à 85 ans de la moyenne d'âge instaurée par les statuts pour l'exercice des fonctions d'administrateur,
Précision des modalités de constitution du bureau des assemblées,
Mise à jour de certaines dispositions statutaires avec la réglementation en vigueur,
Modifications statutaires corrélatives.

Exceptionnellement, dans le contexte de l'épidémie du Covid 19, il ne sera pas délivré de carte d'admission pour l'Assemblée Générale se tenant à huis clos.

Les actionnaires pourront donc : (i) soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire, (ii) soit remettre à la Société une procuration au profit de toute personne physique ou morale de son choix, (iii) soit encore voter par correspondance.

Pour se faire représenter à l'Assemblée ou y voter par correspondance, les actionnaires devront justifier du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le 23 juin 2020 à zéro heure, heure de Paris), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par le CIC MARKET SOLUTIONS (6, avenue de Provence, 75009 PARIS), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code Monétaire et Financier.

Un formulaire unique de vote par correspondance et de procuration sera tenu à la disposition des actionnaires au siège de la Société ou sera remis aux actionnaires qui en feront la demande au CIC MARKET SOLUTIONS (6, avenue de Provence, 75009 PARIS), au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée. Pour être pris en compte, ce formulaire de vote, accompagné de l'attestation prévue à l'article R.225-85 du Code de Commerce, devra parvenir au CIC MARKET SOLUTIONS (6, avenue de Provence, 75009 PARIS) trois jours avant la réunion de l'Assemblée, soit au plus tard le 22 juin 2020 à minuit, heure de Paris. **Exceptionnellement**, dans le contexte de l'épidémie du Covid 19, les actionnaires pourront obtenir le formulaire unique et le renvoyer, par courrier électronique à l'adresse : serviceproxy@cic.fr.

La participation et le vote par visioconférence ou par moyen de télécommunication n'ont pas été retenus pour la réunion de cette Assemblée. Aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de Commerce ne sera aménagé à cette fin.

Tout actionnaire peut poser des questions écrites au Conseil d'Administration à compter de la présente insertion. Ces questions doivent être envoyées au siège social de la Société INSTALLUX SA (*Chemin du Bois Rond, 69720 SAINT BONNET DE MURE, à l'intention du Président du Conseil d'Administration*), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par le CIC MARKET SOLUTIONS (6, avenue de Provence, 75009 PARIS), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code Monétaire et Financier.

L'ensemble des informations et documents relatifs à l'Assemblée et mentionnée à l'article R.225-73-1 du Code de Commerce peuvent être consultés sur le site internet d'informations réglementées <http://www.worldreginfo.com> (société / isin : *Installux*) et sur le site internet de la Société : <https://www.groupe-installux.com/le-groupe>.

Exceptionnellement, dans le contexte de l'épidémie du Covid 19, les demandes de mise à disposition au siège social pourront être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : sylvain.vachon@groupe-installux.com.

Le Directeur Général
Sur délégation du Conseil d'Administration